

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance plénière du 15 novembre 2021

Ordre du jour

Informations générales

Direction de la vie étudiante

1. [Délibération] Commission FSDIE du 14/10/2021 : propositions de subventions relatives aux projets associatifs étudiants [document en annexe]

Direction des études et de la formation initiale

2. [Délibération] Dérogation relative aux enseignements dispensés en format distanciel [document en annexe]
3. Points réglementaires :
 - 3.1. [Avis] Propositions d'évolution relatives à la réglementation des études de l'Université d'Orléans [document en annexe]
 - 3.2. [Délibération] POLYTECH Orléans : modifications relatives au DU IoT [document en annexe]
 - 3.3. [Délibération] UFR DEG : création du Diplôme Universitaire Prépa' Talents du Service Public [document en annexe]
 - 3.4. [Délibération] UFR ST_SEFCO : modifications relatives au DU « Préparation Mentale appliquée à la Performance » [document en annexe]
 - 3.5. [Délibération] IUT_Les Bachelors Universitaires de Technologie : les maquettes et ses M3C [documents en annexe]
 - 3.6. [Délibération] UFR DEG : modification relative à la réglementation spécifique au Master mention droit public – passage du M1 à un parcours de M2 [document en annexe]

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle

4. [Délibération] Campagne Parcoursup 2022 : capacités d'accueil, données d'appel, proposition de dispositifs "oui si" et documents supplémentaires le cas échéant [document en annexe]
5. [Délibération] Campagne Parcoursup 2022 : critères généraux d'examen des vœux et attendus locaux [document en annexe]
6. [Délibération] Campagne Masters 2022 : capacités globales d'accueil, composition de la commission d'étude des dossiers, critères de sélections, modalités de candidature, mots clés, attendus, taux d'accès dans le parcours de M1 [document en annexe]
7. [Délibération] Césure : mise à jour de la partie du règlement des études consacrées à la Césure à l'Université d'Orléans [document en annexe]
8. [Délibération] Calendrier de candidatures Césure 2022 pour un départ au cours de l'année universitaire 2022-2023 [documents en annexe]

Questions diverses

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.
ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil Académique.

Sont présents :

Collège A : HIVET Gilles.

Collège B : ALTEMAYER Valérie, AUBRY Didier, BECKER Florent, HAOUET Chaker

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCNET Geneviève, LARIGAUDERIE Thierry, PELLATI Annick,
SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc.

Représentants des usagers UFR DEG : DUVIOLIER Anaïs suppléante de DELPLANQUE Caroline,
KARKACH Jean.

Représentants des usagers UFR LLSH : BRAME Marielle, AUTISSIER Nicolas, DJELLEL Romayssa,
SANCHEZ Thomas suppléant de LEROY Nina.

Représentants des usagers UFR ST : PIRIOU Wilfried.

Sont représentés :

Collège A : MASSEREAU Véronique représentée par AUBRY Didier, VAUTRIN-UL Christine
représentée par BEGUIN-VINCENT Geneviève.

Représentants des usagers UFR DEG : BERT Emmie représentée par KARKACH Jean,
GLOMBARD Jérémy représenté AUTISSIER Nicolas.

Sont absents excusés :

Collège A : HAMACEK Josef, GIROIR Guillaume, MORCILLO Françoise, PIATECKI Cyrille.

Collège B : BARUT Benoit, LICHERON Marina, PELAGE Catherine.

Représentants personnalités extérieures : FOUCHE Priscilla, GUEZ Emmanuel.

Représentants des usagers UFR DEG : VERGER Amaury.

Représentants des usagers UFR ST : DE BIZEMONT Marc, ECH-CHAABI Nawal, HERVE Rémi,
NOWIK Simon, POIX Damien, SY SAVANNE Massiata.

Invités ponctuels et permanents :

BADIER Walter [Directeur Adjoint de l'INSPE], BEDUCHAUD Pascale [Directeure de la DEFI], FITZE
Fabrice [directeur de la DOIP], BOCHE Alexis [DVE, service de la vie associative et de la
citoyenneté étudiante], SORNIQUE Théophile [Vice-président Etudiants].

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la Commission de la Formation et de
la Vie Universitaire de l'Université d'Orléans.

Le quorum est atteint (19 membres présents et 4 membres représentés).

14h05 : Ouverture de séance

Sébastien RINGUEDE invite les élus de la CFVU à lui faire part des questions diverses éventuelles.

Un élu souhaiterait connaître les règles relatives au respect du quorum.

Qu'en est-il du projet de maison vie associative étudiants financé par la CVEC ?

Informations générales

Réforme du baccalauréat évolution des formations dans le secondaire : Olivier Richard, en sa qualité de chargé de mission « orientation », informe les élus de la CFVU de l'action en cours concernant la réforme du baccalauréat. La réforme du baccalauréat s'est appliquée à la session 2021 de l'examen. Elle s'appuie depuis la rentrée scolaire 2019 sur une refonte du lycée ayant pour conséquences des étudiants arrivant à l'université avec des profils plus variés qui nous oblige à faire évoluer les conseils que l'on pourrait donner aux lycéens lors des forums d'orientation, des salons de l'étudiant et de la JPO. Actuellement, des rencontres sont organisées avec les IA-IPR du Rectorat. Dans l'objectif d'informer la communauté universitaire, une rencontre d'information est prévue ce 22 novembre avec une captation de vidéo. Des journées d'information dédiées aux professeurs principaux des lycées de l'académie concernant l'offre de formation de l'université avec des focus sur la réforme des BUTS, les PASS-LAS et les filières en tension seront aussi organisées conjointement avec l'université de Tours les 25/11 (PASS LAS), 30/11 (Les BUT) et le 2/12 (filières en tension).

Passerelle handicap : Fabienne MEDUCIN, Chargée de mission « handicap et accessibilité étudiants », dresse un bilan des actions menées et à venir. Elle présente également un ensemble de données chiffrées.



Calendrier universitaire 2022-2023 : Pascale BEDUCHAUD, en sa qualité de Directrice de la DEFI, lance un appel à candidatures au sein des élus de la CFVU pour contribuer à l'élaboration du calendrier universitaire 2023-2023. Valérie ALTEMAYER et Anaïs DUVIOLIER se portent candidates.

Direction de la vie étudiante :

Point 1. [Délibération] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE

Alexis BOCHE en charge du service de la vie associative et de la citoyenneté à la DVE présente les projets associatifs ainsi que la répartition retenue par la commission FSDIE.

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'université d'Orléans Année universitaire 2021/2022 - Commission FSDIE du jeudi 14 octobre 2021		
Associations étudiantes	Intitulés des projets	Subventions proposées par la commission
Association Sportive du campus d'Orléans ASUO	Saison sportive 2021-2022 et « Nuits sportives » au gymnase universitaire	15 000€
BDE Chartres (Polytech – INSPE 28)	Dynamisation de la vie étudiante au sein du PUEL par la mise à disposition de jeux de société et de matériel sportif	750€
BDE Polytech Orléans	Distribution de 200 cendriers de poche aux étudiantes et étudiants de Polytech	380€
Bureau des Arts BDA Polytech Orléans	Visite guidée du Château de Chambord - 13 novembre 2021	420€
Bureau des Sports - BDS Polytech Orléans	Randonnée dans le Sancy (Auvergne) - 20 et 21 novembre 2021	1 000€
ERASMUS Student Network ESN Orléans	Visite du Château de Chambord - 7 novembre 2021	420€
Etudi'Hand	Relance de l'association de solidarité des étudiants en situation de handicap par une campagne de communication sur les différents campus	1 000€
Exergie (Polytech)	Participation à l'European Shell Eco Marathon en 2022 et création d'un nouveau prototype (Urban Concept) en coopération avec Hyperbole++	3 000€
Hyperbole++ (IUT 45)	Participation à l'European Shell Eco Marathon en 2022 et création d'un nouveau prototype (Urban Concept) en coopération avec Exergie	3 000€
Pandore Orléans (LLSH)	Réalisation d'un journal étudiant gratuit - 5 numéros sur l'année 2021-2022	1 500€
Polytech Orléans Racing (Polytech – IUT 45)	Préparation de véhicules et pratique du karting à Mer	4 000€
Polytech Raid	Organisation du Raid U Centre Campus de La Source et environs - 26 et 27 mars 2022	1 500€
Space Tech (Polytech)	Fabrication et lancement de mini-fusées lors du C'Space - Tarbes - juillet 2022	4 000€
Team Pocket 45 (IUT 45)	Participation à l'Eco Challenge Proto IUT - Le Creusot - mars 2022	700€
UNEF	Distribution de protections menstruelles réutilisables en coton biologique campus de La Source, de Bourges, Chartres et Châteauroux	6 000€
Total	15 projets	42 670 €

En l'absence de questions, Sébastien RINGUEDE soumet la proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (22 voix POUR, 1 ABSTENTION) la proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE.

Direction des études et de la formation initiale

Point 2. [Délibération] Dérogation relative aux enseignements dispensés en format distanciel


Point2_Modification
ns maquette STAPS

Philippe GERMAIN, en sa qualité de responsable pédagogique de la licence 1 STAPS, est invité par Sébastien RINGUEDE à présenter aux élus sa demande de dérogation.

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, une expérimentation a été mise en place dans l'UE 103EC1 de psychologie. Il est demandé que cette expérimentation puisse être reconduite cette année et qu'elle soit étendue à d'autres enseignements de l'UE 103 et 203 (notamment les EC2 d'anatomie et de biomécanique). Dans le cadre de cette expérimentation, certains TD seront proposés en distanciel et suivis immédiatement d'une évaluation non notée visant à vérifier que les connaissances ont été acquises. Pour les étudiants ne validant pas cette évaluation ainsi que pour les étudiants qui le souhaiteraient, une séance supplémentaire de TD est proposée au cours de laquelle les connaissances devant être acquises seront revues. Pour les étudiants le désirant, il est demandé que les TD concernés par cette modification puissent être réalisés en présentiel dans les salles d'informatique du pôle STAPS. Il indique qu'un bilan sera fait en fin de semestre et en fin d'année pour aider à la réflexion concernant les

futures maquettes. Cette modification concerne moins de 20% du volume des TD des UEs 103 et 203 et contribue à décongestionner les salles du pôle STAPS.

La demande de dérogation relative aux enseignements dispensés en format distanciel concernant la licence 1 STAPS est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (11 voix POUR, 12 ABSTENTION) La demande de dérogation relative aux enseignements dispensés en format distanciel concernant la licence 1 STAPS

Point 3.1. [Avis] Propositions d'évolution relative à la réglementation des études de l'Université d'Orléans.



Pascale BEDUCHAUD, en sa qualité de Directrice de la DEFI, présente un projet d'évolution de la réglementation des études (RE) à l'Université d'Orléans. Celui-ci porte essentiellement sur la réforme des licences professionnelles (les BUTS). Elle aimerait que l'évolution du RE soit collaborative avec l'ensemble des acteurs de la communauté de l'université et invite les élus à lui faire part de leurs éventuelles observations par e-mail. (defi@univ-orleans.fr).

Point 3.2. [Délibération] POLYTECH Orléans : modification relative au DU IoT

Code UE	Intitulé de l'Unité d'Enseignement	Responsable	CM	TD	TP	PEA	Foad-Projet	Total encadré (hors PEA)	ECTS
Ecole de l'INTERNET of THINGS (IoT)								682.0	90
								682.0	90
Prérequis (2 UE parmi 4)									
IoT01	Mathématiques	GRILLOT P.	20		20			40	4
IoT02	Informatique	JENNANE R.	10		30			40	4
IoT03	Electronique analogique et numérique	WEBER R.	12,5	8,75	18,75	3,75		40	4
IoT04	Web et réseaux	ROZSAVOLGYI G.	10	17,5	12,5			40	4
Economie, management et usages									
IoT05	Ecosystème de l'IoT	MARY G.	16,25	7,5	6,25			30	4
IoT06	Architectures et technologies	CANALS R.	7,5		12,5			20	2
IoT07	Transmission de données	WEBER R.	13,75	3,75	2,5	10		20	2
IoT08	Design pour l'IoT	KASSIMO-ZAHND C.	6,25	5	8,75			20	2
Full-stack engineer									
IoT09	Serveurs et frameworks	EXBRAYAT M.	6,25	6,25	7,5			20	2
IoT10	Smartphones et tablettes	CHETOUANI A.	5		15			20	2
IoT11	Bases de données	LIMET S.	6,25		13,75			20	2
Data scientist									
IoT12	Data mining	ABED-MERAIM K.	11,25		8,75			20	2
Economie, management et usages									
IoT13	Démonstrateur IoT	WEBER R.			70	45		70	6
Approche Expert (1 UE parmi 3)									
IoT14	Embedded systems	LA MARQUE G.	26,25	17,5	36,25			80	10
IoT15	Full-stack Intergration	CADOREL J.Y.	20	30	30	21,25		80	10
IoT16	Data sciences	GALERNE B.	41,25		38,75			80	10
Projet de synthèse									
IoT17	Projet final en équipe	CANALS R.	1,25				278,75	280	18
EVIT1	Evaluation des enseignements	LE FORESTIER L.	2					2	0
IoT18	Expérience professionnelle et mémoire d'étude	CANALS R.						0	30

Régine WEBER, en sa qualité d'enseignante-chercheuse, présente la principale modification consistant en l'ajout d'une UE correspondant à une expérience professionnelle. Elle indique que le reste de la maquette pédagogique n'est pas modifié (400h de formation, 280h de projet – la formation DU lot se tiendra sur 12 mois pour un total de 90ECTS conformément au règlement intérieur des MSc de la CGE). Pour conclure, Régine WEBER indique que 14 étudiants dont un stagiaire de la formation continue se sont inscrits audit DU.

La demande de modification relative au DU IoT est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la demande de modification relative au DU IoT.

Point 3.3. [Délibération] UFR DEG : création du Diplôme Universitaire « Prépa'Talents du Service Public ».



Fouad EDDAZI, Maître de conférences de droit public, présente le dispositif Prépa' Talents ainsi que la maquette pédagogique et les M3C du DU.

Les « Prépas Talents » se rattachent à un dispositif du gouvernement destiné aux étudiants boursiers les plus méritants de l'enseignement supérieur pour préparer les concours donnant accès aux postes d'encadrement de la fonction publique.

Sur Orléans, 15 places seront ouvertes en 2021 et 25 places en 2022 et seront financées par le Ministère de la transformation et de la fonction publique à hauteur de 6500€/place.

Le dispositif est diplômant et le choix est porté sur la délivrance d'un diplôme universitaire. La maquette pédagogique est portée à la connaissance des élus de la CFVU

Enseignements	Volume horaire
Note administrative	20
Techniques de l'entretien d'admission	15
Science administrative	20
Actualités constitutionnelles et administratives	15
Actualités des finances publiques	15
Questions européennes	15
Culture numérique	20
Politiques publiques :	80 :
- Introduction aux politiques publiques	- 5
- Les politiques économiques	- 15
- Les politiques sociales	- 15
- Les politiques éducatives et culturelles	- 15
- Les politiques sanitaires	- 15
- Les politiques publiques en matière de sécurité	- 15

Volume Horaire : 200 HCM.

MCC : CC intégral.

Nota bene : le temps dédié au tutorat n'est pas décompté dans la maquette. Les modalités du mentorat seront discutées avec les professionnels de l'administration.

Jean KARKACH s'étonne du manque d'égalité entre les étudiants boursiers/non boursiers.

La demande de création du Diplôme Universitaire « Prépa'Talents du Service Public » est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire « Prépa'Talents du Service Public ».

Point 3.4. [Délibération] UFR ST_SEFCO : Modification relative au DU « préparation mentale appliquée à la performance ».

Sandrine SCHIANO-LOMORIELLO, responsable pédagogique du Master SMSP2R et du DU PMAPS, est invitée par Sébastien RINGUEDE à présenter la modification majeure apportée à la maquette pédagogique du DU PMAPS qui a été approuvée par l'UFR ST via le conseil de gestion du 16/09/2021.

Sandrine SCHIANO-LOMORIELLO rappelle que ledit DU est proposé depuis septembre 2009 et comporte 340h de formation (100h de stage + 240h de cours). L'équilibre financier est porté à 6 étudiants inscrits. Par manque de candidats, la formation n'est pas toujours ouverte. L'équipe pédagogique est composée de 3 enseignants-chercheurs, 2 enseignants du secondaire et de 8 professionnels préparateurs mentaux, soit une répartition personnels UO/Extérieurs de 34%/66%. Pour l'année universitaire 2020-2021, 11 étudiants se sont inscrits à la formation contre 20 étudiants pour 2021-2022.

La modification porte essentiellement sur la dispense d'enseignement sous format distanciel pour 35% des 220h d'enseignement. Elle indique que le passage à l'enseignement en format distanciel permettrait aux étudiants éloignés de poursuivre la formation en réduisant les coûts mais aussi :

- de faire intervenir des enseignants spécialisés dans leur domaine qui ne se déplaceraient pas en présentiel ;
- de permettre à des étudiants en provenance de l'étranger et des DOM-TOM de suivre le DU ;
- de rendre ces enseignements accessibles aux salariés dont le financement est assuré par l'employeur.

Avec le passage en format distanciel, les semaines de cours passeraient de 6 à 4 semaines.

La demande de modification relative au DU « préparation mentale appliquée à la performance » est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (22 voix POUR, 1 ABSTENTION) modification relative au DU « préparation mentale appliquée à la performance ».

Point 3.5. [Délibération] IUT_Les Bachelors Universitaires de Technologie : les maquettes et ses M3C

Sébastien RINGUEDE présente les maquettes de formations des BUTs proposées à l'IUT de Bourges :

Spécialités	
Carrières sociales	 Point3.5_IUT18_BUT_CS.xlsx
Génie Civil – Construction durable	 Point3.5_IUT18_BUT_GC_CD.xlsx
Génie Mécanique et Productique	 Point3.5_IUT18_BUT_GMP.xlsx
Gestion des Entreprises et des Administrations	 Point3.5_IUT18_BUT_GEA.xlsx
Mesures Physiques	 Point3.5_IUT18_BUT_MP.xlsx
Qualité, Logistique, Industrielle et Organisation	 Point3.5_IUT18_BUT_QUIO.xlsx

Les maquettes pédagogiques des BUTs proposées à l'IUT de Bourges sont soumises à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR, 4 ABSTENTION) les maquettes pédagogiques des BUTs proposées à l'IUT de Bourges.

Sébastien RINGUEDE présente les maquettes pédagogiques des BUTs proposées à l'IUT de L'Indre :



Site	Spécialités
Châteauroux	Génie Electrique et Informatique Industrielle
Châteauroux	Gestion des Entreprises et des Administrations
Issoudun	Gestion Logistique et Transport
Issoudun	Techniques de Commercialisation

Les maquettes pédagogiques des BUTs proposées à l'IUT de l'Indre sont soumises à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR, 4 ABSTENTION) les maquettes pédagogiques des BUTs proposées à l'IUT de l'Indre.

Point 3.6. [Délibération] UFR DEG : modifications relatives à la réglementation spécifique au Master mention droit public – Passage du M1 à un parcours de M2.

Armelle TREPPOZ, Maître de conférences de droit public, est invitée par Sébastien RINGUEDE à présenter les modifications de la réglementation relative à l'orientation des étudiants de M1 droit public vers les différentes spécialités.

A la suite de leur sélection dans le Master mention droit public, les étudiants du Master ont un droit à une poursuite d'études dans un des parcours de M2 de la mention, à condition de valider leur année de M1.

Les parcours de M2 relevant du Master mention droit public sont les suivants :

- Master 2 Construction, Aménagement, Urbanisme (CAU) ;
- Master 2 Droit et Contentieux Publics (DCP) ;
- Master 2 Droit et Management des Personnes & Politiques Publiques Locales (DMPL) ;
- Master 2 Gestion Locale du Patrimoine Culturel (GLPC) ;
- Master 2 Métiers de l'Accompagnement Politique (MAP).

Les étudiants du M1 expriment librement leurs vœux d'affectation au(x) parcours de M2 de leur choix avant la date d'ouverture de la campagne de recrutement des étudiants extérieurs, en classant leurs souhaits d'affectation dans tous les M2 par ordre décroissant de préférence. Ils joignent à ce classement un dossier comprenant :

- un CV ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- une lettre de motivation permettant d'apprécier la cohérence des vœux exprimés (projet de poursuite d'études, projet professionnel, expériences, motivation) ;

- leurs relevés de notes depuis la première année d'études supérieures.

Dans l'hypothèse où le nombre de demandes émanant du M1 orléanais dépasserait la capacité d'accueil d'un parcours de M2 ou ses possibilités de suivi pédagogique, en particulier en cas de formation en apprentissage, l'entrée dans le parcours concerné sera régulée par les responsables de mention et de spécialités réunis en commission pédagogique. La commission procédera à cette régulation sur la base des souhaits d'affectation exprimés par les étudiants en tenant compte de leurs résultats de M1, de leur projet de poursuite d'études, de leur projet professionnel, de leurs expériences et de leur motivation.

Les étudiants qui, du fait de cette régulation, ne pourraient intégrer le parcours de M2 de leur choix, se verront impérativement proposer une place dans un autre parcours de M2 du Master droit public en suivant le classement de leurs souhaits d'affectation.

Les modalités de recueil des vœux, ainsi que les délais pour les transmettre, seront publiés par voie d'affichage et notifiés aux étudiants du Master 1.

Les élus de la CFVU se questionnent sur la pertinence de faire figurer sur la liste des pièces obligatoires pour la complétude du dossier, la CNI. Il est rappelé que la pièce d'identité est fournie lors de l'inscription administrative.

Les modifications de la réglementation relative à l'orientation des étudiants de M1 droit public vers les différentes spécialités sont soumises à l'approbation des élus de la CFVU.

**La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR, 4 ABSTENTION)
Les modifications de la réglementation relative à l'orientation des étudiants de M1 droit public vers les différentes spécialités**

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Point 4. [Délibération] Campagne Parcoursup 2022 : capacité d'accueil, données d'appel, proposition de dispositifs « oui si » et documents supplémentaires demandés le cas échéant.

Sébastien RINGUEDE informe les élus que l'Université d'Orléans fixe, au titre de chaque année universitaire, les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant, concernant la campagne Parcoursup. Après avoir été soumises aux conseils de gestion des composantes concernées, les données proposées sont présentées aux élus de la CFVU. Sébastien RINGUEDE présente donc aux élus de la CFVU, la campagne Parcoursup 2022 pour chaque composante.

UFR DEG

PORTAILS	Site	rappel Capacités paramétrées pour la rentrée 2021	Propositions capacités d'accueil campagne 2022	Propositions donnée d'appel	Propositions dispositifs "oui si" (O/N)	Documents supplémentaires demandés le cas échéant
DEG - CAMPUS ORLEANS						
Economie et Gestion	Orléans	350	350	900	OUI	
Droit Général	Orléans	350	350	Nombre de candidats	OUI	
Droit européen	Orléans	100	100	Nombre de candidats	OUI	
Droit Histoire	Orléans	60	60	Nombre de candidats	OUI	
Double Licence Droit Economie-Gestion	Orléans	40	40	80	NON	
DEG - CAMPUS BOURGES						
Droit Général	Bourges	150	150	Nombre de candidats	OUI	
Droit général option santé	Bourges	25	25	Nombre de candidats	NON	
DEG - CAMPUS CHATEAUROUX						
Economie et Gestion	Châteauroux	40	40	160	OUI	
Droit général	Châteauroux	100	95	Nombre de candidats	OUI	

Les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant, concernant la campagne Parcoursup 2022 de l'UFR DEG sont soumises à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant concernant la campagne Parcoursup 2022 de l'UFR DEG.

UFR LLSH

PORTAILS	Site	Rappel capacités paramétrées pour la rentrée 2021	Propositions capacités d'accueil campagne 2022	Propositions donnée d'appel	Propositions dispositifs "oui si" (O/N)	Documents supplémentaires demandés le cas échéant
LLSH - CAMPUS ORLEANS						
Portail 1 : SDL - LLCER Anglais	Orléans	90	90	90	OUI SI anglais	
Portail 1 : SDL - LLCER Espagnol	Orléans	35	35	35	OUI SI espagnol	
Portail 2 : SDL - LEA Anglais/Allemand	Orléans	40	40	40	OUI SI anglais - allemand	
Portail 2 : SDL - LEA Anglais/Espagnol	Orléans	80	80	80	OUI SI anglais-espagnol	
Portail 3 : SDL - LETTRES	Orléans	80	80	80		
Portail 4 : LANGUES (LLCER - LEA Anglais/Espagnol)	Orléans	270	270	270	OUI SI anglais-espagnol	
Portail 4 : LANGUES (LLCER - LEA Anglais/Japonais)	Orléans	120	120	120	OUI SI anglais-japonais	
Portail 4 : LANGUES (LLCER - LEA Anglais/chinois)	Orléans	30	40	40	OUI SI anglais - chinois	
Portail 5 : LETTRES - LLCER Anglais	Orléans	90	90	90	OUI SI anglais	
Portail 5 : LETTRES - LLCER Espagnol	Orléans	100	100	100	OUI SI espagnol	
Portail 6 : LETTRES - HISTOIRE	Orléans	70	70	70	OUI SI histoire	
Portail 7 : HISTOIRE - GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	Orléans	100	100	100	OUI SI histoire - géographie	
Portail 8 : HISTOIRE - DROIT	Orléans	50	50	50	OUI SI histoire	
LLSH - CAMPUS CHATEAUROUX						
Histoire	Châteauroux	45	45	45	OUI SI histoire - géographie	
LEA - Anglais Chinois	Châteauroux	30	30	30	OUI SI anglais - chinois	
LEA - Anglais Espagnol	Châteauroux	45	45	45	OUI SI anglais-espagnol	

Les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant concernant la campagne Parcoursup 2022 de l'UFR LLSH sont soumises à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant concernant la campagne Parcoursup 2022 de l'UFR LLSH.

UFR ST

PORTAILS	Site	Rappel capacités paramétrées pour la rentrée 2020	Propositions capacités d'accueil campagne 2022	Propositions Donnée d'appel	Propositions Dispositif "oui si" (O/N)	Documents supplémentaires demandés le cas échéant
COST - CAMPUS ORLEANS						
Parcours CMI Chimie	Orléans	20	20	20	N	
Parcours CMI Mathématiques	Orléans	20	20	30	N	
STAPS Orléans	Orléans	450	350	350	N	
LAS STAPS Orléans	Orléans	30	30	30	N	
Portail 1 - Physique-Mathématiques-Informatique	Orléans	320	200	nombre de candidats	O	
Portail 2 - Mathématiques-Physique-Chimie	Orléans	200	200	nombre de candidats	O	
Portail 5 : Chimie-physique-Sciences de la Vie	Orléans	280	280	280	N	
Portail 8 - Sciences de la vie-Mathématiques-Sciences de la terre	Orléans	120	120	nombre de candidats	O	
Portail 11 - Sciences de la vie-Sciences de la terre-Chimie	Orléans	480	480	nombre de candidats	O	
Portail 14 - Sciences de la terre-Physique-Chimie	Orléans	120	120	nombre de candidats	N	
Portail 15 - Mathématiques-Informatique-Economie	Orléans	60	55	55	O	
Portail 16 : Sciences de la vie-Chimie-Santé	Orléans	120	120	120	N	
Portail 17 : Mathématiques-Physique-Santé	Orléans	40	40	40	N	
Portail 18 : Mathématiques-Informatique-Santé	Orléans	20	20	20	N	
Sciences de la Vie parcours PPPE	Orléans	35	35	35	N	
CAMPUS BOURGES						
STAPS	Bourges	60	60	60	N	
LAS STAPS Bourges	Bourges	30	30	30	N	

Les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant concernant la campagne Parcoursup 2022 de l'UFR ST sont soumises à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR et 4 voix CONTRE) les capacités d'accueil, les données d'appel, la proposition de dispositif « oui si » et les documents supplémentaires demandés le cas échéant concernant la campagne Parcoursup 2022 de l'UFR ST.

Point 5. [Délibération] Campagne Parcoursup 2022 : critères généraux d'examen des vœux et attendus locaux

Sébastien RINGUEDE rappelle qu'il est à la charge de chaque université de fixer au titre de l'année universitaire, les critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux exprimés via la plateforme Parcoursup.

Il est porté à la connaissance des élus de la CFVU l'ensemble des fiches de paramétrage de la campagne parcoursup pour l'année universitaire 2022-2023 à l'exception des portails 1, 2, 5, 8, 11, 14 et 15 de la composante ST.

Les critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux concernant la campagne Parcoursup 2022 des composantes DEG, LLSH et ST (à l'exception des portails 1, 2, 5, 8, 11, 14 et 15) sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR et 4 voix CONTRE) les critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux concernant la campagne Parcoursup 2022 des composantes DEG, LLSH et ST (à l'exception des portails 1, 2, 5, 8, 11, 14 et 15).

Point 6. [Délibération] Campagne Trouver Mon Master 2022 : capacités globales d'accueil, composition de la commission d'étude des dossiers, critères de sélections, modalités de candidature, mots clés, attendus, taux d'accès dans le parcours de M1.



Sébastien RINGUEDE rappelle que conformément à l'article L612-6 du Code de l'Education, l'université d'Orléans fixe ses capacités maximales d'accueil dans certains masters ne pouvant accepter l'ensemble des candidats. Il est proposé une capacité globale d'accueil, une composition de la commission d'études des dossiers, des critères de sélections, des modalités de candidatures, des mots clefs, des attendus et un taux d'accès dans le parcours de M1. Il est porté à la connaissance des élus de la CFVU les capacités globales d'accueil, la composition de la commission d'étude des dossiers, les critères de sélection, les modalités de candidature, les mots clefs, les attendus et les taux d'accès dans le parcours de M1 pour la campagne Masters 2022 des composantes UFR DEG, INSPE, UFR LLSH, OSUC et UFR ST.

Point 7. [Délibération] Césure : mise à jour de la partie du règlement des études consacrées à la Césure à l'université d'Orléans.



Sébastien RINGUEDE invite Fabrice FITZE, en sa qualité de directeur de la DOIP, à présenter les principales modifications apportées au règlement des études relatif au dispositif Césure.

Fabrice FITZE indique que l'actualisation du règlement découle du décret n° 2021-1154 du 3 septembre 2021 pris en application des articles L. 124-1-1 et L. 124-3 du code de l'éducation. Il indique que la notion de stages comme « situations relevant d'une demande de césure » est ajoutée à l'article 1 du présent règlement;

*Extrait : **Stage** : la période de césure peut prendre la forme d'un stage en milieu professionnel au sens du Code de l'éducation, à la condition de veiller au strict respect des dispositions relatives à l'article L124-1-1 du Code de l'éducation, par dérogation au troisième alinéa de l'article L. 124-1 et à l'article L. 124-3 : « les périodes de césure prévues à l'article L. 611-12 peuvent se dérouler sous forme de stage dans des conditions fixées par le décret n°2021-1154 du 3 Septembre 2021 » . Dans ce cas et uniquement dans ce cas, le stage en césure est détaché de tout cursus et ne justifie pas d'un minimum d'heures d'enseignements obligatoires. Aucune évaluation ou restitution n'est demandé par l'établissement ; en outre, cette demande peut être formulée par le responsable pédagogique en charge du suivi pédagogique de la césure et inscrit dans la convention de césure.*

Fabrice FITZE propose également que l'article 5, item « instruction du dossier » soit actualisé : *La commission se réunit 3 fois par an. Une commission césure exceptionnelle peut être mise en place durant la première quinzaine du mois de Septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :*

- *baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage) ;*
- *attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires).*

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse cesure@univ-orleans.fr au plus tard le 31 Août de l'année en cours.

L'étudiant.e, le correspondant insertion professionnelle et la scolarité de sa composante de rattachement sont informé.es par écrit de la décision du Président dans la semaine suivante.*

L'actualisation du règlement des études consacré au dispositif Césure est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'actualisation du règlement des études consacré au dispositif Césure.

Point 8. [Délibération] Calendrier des candidatures Césure 2022 pour un départ au cours de l'année universitaire 2022-2023.



Point8_Césure_Calendrier_UO_2022.pdf

Fabrice FITZE, en sa qualité de directeur de la DOIP, présente le projet d'actualisation du calendrier des candidatures relatif au dispositif Césure. Il propose aux élus de la CFVU de débiter la campagne au cours de l'année universitaire 2022-2023.

L'actualisation du calendrier des candidatures relatif au dispositif Césure est soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'actualisation du calendrier des candidatures relatif au dispositif Césure.

Questions diverses

Marielle BRAME souhaiterait, pour des raisons démocratiques, que le nombre effectif d'élus présents et/ou représentés soit comptabilisés pour le vote de chaque délibération.

Prochaine CFVU

- Lundi 6 décembre 2021 à 14h

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 18h20.

Le Vice-Président de la CFVU

Sébastien Ringuedé